Nations Unies S/2014/740



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 octobre 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant la piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 30 de la résolution 2125 (2013) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil m'a prié de rendre compte de l'application de cette résolution et de la situation concernant les actes de piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes.

2. Le rapport indique les principaux faits nouveaux intervenus dans ce domaine entre la date de mon dernier rapport, le 21 octobre 2013 (S/2013/623), et le 15 octobre 2014. L'évaluation et les observations qu'il contient se fondent sur les renseignements fournis par les États Membres et les organisations régionales conformément au paragraphe 29 de la résolution 2125 (2013). Des renseignements ont été communiqués par l'Australie, le Danemark, les États-Unis d'Amérique, la Géorgie, la Grèce, l'Italie, le Panama, le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et la Turquie, ainsi que par l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN). Les organisations du système des Nations Unies, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée ont également été consultés.

II. Actes de piraterie signalés au large des côtes somaliennes

3. Les faits de piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes continuent de faire peser une menace grave sur la navigation maritime, même si aucun détournement de navire marchand n'a été signalé durant la période considérée. Le nombre d'incidents rapportés à l'Organisation maritime internationale (OMI) est resté inchangé à 13 durant les trois quarts de l'année 2014 par rapport à la même période en 2013, mais des informations crédibles donnent à penser que les cargos croisant dans la région restent dans le viseur des pirates somaliens. Une vingtaine de cas d'assaut ou tentative d'assaut ont été rapportés en 2013, soit beaucoup moins que les 75 attaques en 2012 et les 237 bâtiments pris pour cible par des pirates somaliens en 2011. En règle générale, les capitaines avaient réussi – par leur vigilance, leur bonne appréciation de la situation et leur riposte énergique conforme aux bonnes pratiques de gestion pour la protection

14-62265 (F) 161014 161014







contre les pirates somaliens – à empêcher les abordages. Les bandes de pirates testent d'abord les moyens de défense des navires afin d'identifier les bâtiments vulnérables, dont beaucoup sont des bateaux de pêche et des boutres. Le détournement du dernier cargo retenu pour rançon par des pirates somaliens remonte à plus de deux ans. Au 13 octobre 2014, 37 marins étaient encore aux mains de pirates somaliens.

4. Selon le Rapport mondial sur la lutte contre la piraterie maritime établi dans le cadre du Programme d'applications satellitaires opérationnelles de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, la distance médiane entre le point où une attaque est signalée et la côte de l'océan Indien occidental la plus proche s'est considérablement réduite, passant de près de 400 kilomètres en 2010 à moins de 50 kilomètres en 2013, signe d'une nette contraction du rayon d'action des pirates. Le nombre d'incidents impliquant l'utilisation de grenades à tube, artillerie relativement lourde pour des pirates, a par ailleurs diminué pour s'établir à 3 en 2013, contre 43 en 2011.

5. La communauté internationale a remporté des succès considérables dans sa lutte contre la piraterie somalienne grâce à la coopération étroite qui s'est instaurée dans et entre les États, les régions, les organisations, l'industrie maritime, le secteur privé, les groupes d'experts et la société civile. Cette démarche a permis de concevoir et d'appliquer des solutions pratiques pour la coordination navale et opérationnelle, les questions juridiques et judiciaires, les mesures d'autoprotection de l'industrie maritime, la diplomatie publique et le démantèlement de l'entreprise illicite de piraterie à terre. L'un des chefs de gang de la piraterie somalienne, Mohamed Abdi Hassan alias « Afweyne », a été arrêté à Bruxelles en octobre 2013 et un autre, Mohamed Garfanji, a été appréhendé à Mogadiscio en août 2014 pour possession illégale d'armes et autres charges liées à la piraterie. Les poursuites engagées contre des pirates présumés et l'incarcération des individus condamnés ont envoyé un signal fort aux auteurs de ces actes et à leurs complices, qui savent désormais que leurs crimes ne resteront pas impunis.

6. L'application de mesures d'autoprotection par la marine marchande, avec notamment le déploiement de gardes armés sous contrat privé à bord des cargos et d'escortes de protection, l'appréhension plus fine de la situation, la formation, les manœuvres d'évitement et l'utilisation de couloirs maritimes sûrs ont peut-être également eu un effet dissuasif. L'organisation non gouvernementale Oceans Beyond Piracy estime que 3,2 milliards de dollars ont été consacrés à la lutte contre la piraterie en 2013, chaque attaque ayant coûté environ 139 millions de dollars à la communauté internationale.

7. Le 7 avril 2014, deux experts de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Clément Gorissen et Simon Davis, ont été sauvagement abattus dans l'aéroport de Galkayo au Puntland (Somalie) alors qu'ils enquêtaient sur les flux financiers illicites produits par la piraterie. J'ai condamné dans les termes les plus fermes le meurtre de sang-froid des deux hommes et présenté mes condoléances attristées à leur famille et à leurs amis et collègues. Deux suspects sont actuellement détenus dans la prison construite dans le cadre du Programme de lutte contre la criminalité maritime de l'ONUDC. L'ONU continue d'apporter son appui au peuple et au Gouvernement fédéral somaliens, qui s'emploient à consolider la paix, la sécurité et l'état de droit. Le Président du Groupe de contact sur la lutte

contre la piraterie au large des côtes somaliennes ainsi que les Gouvernements français et britannique ont eux aussi vivement condamné ces crimes odieux.

III. Libérations d'otages et mesures de soutien

8. Comme les attaques en mer ont été plus rares au cours des deux dernières années, le nombre de navires et d'otages aux mains des pirates a diminué d'autant. Cela étant, il reste encore à terre 37 marins cambodgiens, chinois, indiens, indonésiens, philippins, thaïlandais et vietnamiens captifs depuis 2010. Un autre marin est mort en captivité en 2014. Ces otages faisaient partie de l'équipage de trois navires, le *MV Asphalt Venture*, le *FV Prantalay 12*, et le *FV Naham 3*. Le 18 janvier 2014, l'Opération Atalante de la Force navale européenne, lancée en coopération et avec l'appui maritime du Japon et des Forces maritimes combinées, a permis de libérer l'équipage du boutre indien *Shane Hind*, vaisseau ayant sans doute servi de quartier général à cinq pirates soupçonnés d'avoir attaqué un pétrolier dans le golfe d'Aden. Le 26 avril 2014, six pirates armés, qui avaient pris en otage un boutre et son équipage, ont pris la fuite à l'approche d'une patrouille maritime et d'un avion de reconnaissance de la Force navale européenne.

9. Le 6 juin 2014, 11 marins du *MV Albedo,* du Bangladesh, de l'Inde, de l'Iran (République islamique d') et du Sri Lanka, ont été remis à des représentants de l'ONUDC en Somalie après 1 288 jours de captivité, puis transférés par avion au Kenya. Ils ont ensuite été rapatriés dans leur pays. Le *MV Albedo* était tombé aux mains de pirates somaliens le 12 novembre 2010. Il avait coulé non loin de la côte somalienne en juillet 2013 à cause d'une avarie mécanique et du mauvais temps, et les marins rescapés avaient été retenus en otages à terre. Mon Représentant spécial pour la Somalie s'est félicité de la libération des hommes et a salué l'intervention de l'ONUDC et des autorités locales. Il a demandé aux pirates qui détiennent les marins encore en captivité de les libérer sans plus tarder. L'action à cette fin se poursuit.

10. Le Programme d'aide aux otages de l'ONUDC financé par le Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes, a apporté un appui médical aux équipages du *FV Naham 3* et du *MV Prantalay 12*. Il a obtenu des preuves attestant que tous les otages du *FV Prantalay 12* étaient encore en vie et a pu livrer des médicaments et des articles de première nécessité. Selon le bilan d'expérience établi par l'ONUDC à l'usage du Programme, il s'avère que les otages encore en captivité en Somalie proviennent généralement de navires piratés dont les propriétaires et les assureurs sont devenus introuvables, ce qui crée une situation dans laquelle ni les États du pavillon, ni les propriétaires ni les assureurs ne veulent ou ne peuvent dénouer la crise et qui réduit les capacités d'action des États de nationalité des membres de l'équipage. Dans certains cas, le Programme d'aide aux otages s'est donc retrouvé le seul point de contact pour les otages, les pirates et les familles. Le retour d'expérience a montré la nécessité de créer un mécanisme de financement souple permettant de faire face aux dépenses de dernière minute pour les billets d'avion, l'aide médicale et le renseignement humain. L'autre constat a été que les otages et leur famille se retrouvaient souvent dans des situations difficiles lorsque leurs employeurs ne voulaient pas verser rétrospectivement les salaires correspondant à leurs jours de captivité et prendre en charge les traitements médicaux souvent lourds que nécessitait leur état après leur libération. À sa

quinzième réunion tenue le 13 mai 2013, le Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes, a autorisé le financement par le mécanisme simplifié des dépenses de dernière minute liées aux opérations d'accompagnement, de rétablissement et de rapatriement des otages.

11. Le Groupe de travail 3 du Groupe de contact a soumis à l'OMI des directives provisoires pour les mesures relatives aux gens de mer et à leur famille touchés par la piraterie au large des côtes somaliennes afin qu'elles servent de cadre de référence pour évaluer le sort des marins victimes d'actes de piraterie dans d'autres régions du monde. À sa quatre-vingt treizième session tenue en mai 2014, le Comité de la sécurité maritime de l'OMI s'est prononcé en faveur des objectifs du projet de directives, mais la majorité des délégations ont été d'avis que les dispositions figurant dans le document méritaient d'être examinées par l'Organisation internationale du Travail (OIT) car nombre de leurs aspects relevaient de sa compétence et étaient complémentaires à la Convention du travail maritime de 2006. Les lignes directrices ont donc été transmises à l'OIT pour examen et suite éventuelle.

IV. Initiatives prises par la Somalie

12. Le Mécanisme régional de coordination maritime facilite la participation technique du Gouvernement fédéral somalien et des autorités régionales en vue de trouver des solutions à terre et de créer les capacités institutionnelles nécessaires pour exploiter pleinement les ressources maritimes du pays. Par l'intermédiaire de ses groupes de travail (stratégie maritime, cadre juridique et pêcheries) et grâce à un financement assuré par le Royaume-Uni, le Mécanisme appuie la désignation au sein du Gouvernement fédéral et dans chaque région d'agents de liaison de la lutte contre la piraterie. Le dispositif de financement et la représentation adéquate des agents de liaison sont actuellement en discussion avec le Gouvernement fédéral et les donateurs. La coordination adéquate entre les différentes autorités somaliennes chargées de l'exploitation des ressources maritimes s'impose pour éviter la perte des recettes considérables susceptibles d'aider à la reconstruction économique de la Somalie et à la création des moyens de subsistance indispensables pour lutter contre la piraterie et d'autres crimes dans les régions côtières.

13. Le Gouvernement fédéral somalien m'a adressé une lettre datée du 24 novembre 2013 dans laquelle il sollicite une assistance technique pour appliquer la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 et administrer efficacement les espaces maritimes somaliens conformément au droit international, notamment en renforçant les cadres législatifs et administratifs nationaux. À l'issue de consultations étroites avec les autorités fédérales, le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat a élaboré un avant-projet visant à étoffer les connaissances et les capacités des législateurs et des services techniques somaliens en matière d'application de la Convention et des accords connexes. Le 13 mai 2014, le Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes a approuvé le projet et autorisé son financement.

14. J'ai précédemment noté que l'établissement d'une zone économique exclusive conformément aux dispositions de la Convention, associé à l'adoption des

dispositions législatives voulues, préciserait les fondements juridiques légitimant la protection des droits souverains de la Somalie sur ses ressources naturelles et sa juridiction sur ses espaces marins. Le 30 juin 2014, le Président somalien a émis une proclamation indiquant que la zone économique exclusive de la Somalie s'étend jusqu'à 200 milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale, ainsi qu'un tableau contenant la liste des coordonnées géographiques des limites de cette zone. La Proclamation et le tableau ont été communiqués au Secrétariat pour diffusion et peuvent être consultés sur le site Web de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques. Un État a contesté cette liste.

15. Le 17 septembre 2014, le Centre somalien d'information sur la lutte contre la piraterie, organisation de terrain qui milite pour l'éradication de la piraterie dans les eaux somaliennes et internationales, a organisé dans la capitale Mogadiscio une table ronde de la jeunesse consacrée au problème de la piraterie et à ses incidences pour le peuple somalien. Les participants ont expliqué qu'au-delà du danger qu'elle représentait pour les marins et les marchandises, la piraterie faisait également peser une menace sur les jeunes qui se laissaient entraîner et finissaient souvent au fond de la mer ou en prison. Ils ont été d'avis que l'éducation parentale était essentielle pour empêcher les jeunes de rejoindre les gangs de pirates et ont souhaité que l'on s'efforce davantage de réadapter et réinsérer les anciens pirates. Ils ont par ailleurs souligné que la meilleure disponibilité des informations sur les effets préjudiciables de la piraterie avait produit des changements positifs dans des zones maritimes auparavant névralgiques.

V. Coopération internationale

A. Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes

16. Le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes présidé par les États-Unis s'est réuni à Djibouti du 10 au 15 novembre 2013. Figuraient au programme de cette toute première réunion élargie les tables rondes des cinq groupes de travail et des débats thématiques ainsi que la quinzième session plénière et la quatorzième réunion du Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Il est à noter que la toute première session plénière à se tenir dans la Corne de l'Afrique a bénéficié de la participation active du Gouvernement fédéral somalien et des partenaires régionaux de la lutte contre la piraterie. Les participants ont estimé que des progrès significatifs avaient certes été faits dans les deux dernières années, mais que les conditions sous-jacentes qui faisaient le lit de la piraterie demeuraient inchangées. Ils ont noté que la Somalie continuera d'avoir besoin d'une aide solide pour renforcer ses capacités de telle sorte que les gangs de pirates ne puissent plus revenir en force. La quinzième plénière a également été marquée par le transfert de la présidence du Groupe de contact, qui passe en 2014 des États-Unis à l'Union européenne. Le Président a annoncé le lancement du projet Leçons apprises qui sera exécuté par un consortium associant l'Institut international pour la paix, l'Université de Cardiff, l'ONG Oceans Beyond Piracy et l'Institut d'études sur la sécurité de l'Union européenne. Le consortium va créer et alimenter une banque de données en ligne qui mettra à la

disposition des chercheurs, analystes et décideurs les observations non éditées des membres du Groupe de contact sur l'action internationale engagée depuis 2008 pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

17. Le Groupe de contact a approuvé un document sur un message adressé à la communauté internationale établi par le Groupe de travail 4 et réaffirmé que le Gouvernement fédéral somalien devait prendre la tête de la campagne antipiraterie en direction des Somaliens et qu'il devait de son côté l'aider à mettre ses messages en concordance avec ceux de la communauté internationale. Le Groupe de travail a jugé qu'il avait accompli sa mission et, compte tenu de la nécessité primordiale de faire passer le message, a recommandé que les futurs présidents du Groupe de contact élaborent un plan annuel de communication stratégique.

18. Le Groupe de contact a tenu sa seizième session plénière à New York le 14 mai 2014 sous la présidence de l'Union européenne. Elle était dédiée à la mémoire des deux experts de l'ONUDC assassinés en Somalie, M. Gorissen et M. Davis. Le Groupe de contact a adopté l'objectif consistant à avoir zéro navire et zéro marin aux mains des pirates somaliens. Il a validé une série de mesures visant à rationaliser et améliorer ses structures et ses méthodes de travail de manière à être plus attentif à la demande, à la qualité de la prestation et au rapport coût-efficacité et à améliorer la participation et la représentation grâce à un système de coprésidence des groupes de travail. Il tiendra sa dix-septième session plénière à Doubaï (Émirats arabes unis) dans la dernière semaine d'octobre 2014, en marge de la quatrième conférence des Émirats arabes unis sur la lutte contre la piraterie. Les deux manifestations permettront à la communauté internationale de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour pérenniser les résultats obtenus par le Groupe de travail et de nouer des partenariats public-privé pour combattre la piraterie et trouver à terre des solutions qui remédient aux causes profondes de la piraterie.

19. Le Groupe de travail 1, présidé par le Royaume-Uni, a examiné la coordination des activités navales antipiraterie, l'engagement régional, le renforcement coordonné des capacités et l'échange d'informations, autant de moyens de lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Il a confirmé que les perspectives et l'initiative régionales étaient des éléments précieux pour renforcer les capacités. En mai 2014, il a été rebaptisé Groupe de travail sur le renforcement des capacités, et sera désormais coprésidé par le Royaume-Uni et la Commission de l'océan Indien. Son nouveau format est celui d'une table ronde réunissant les représentants du Gouvernement fédéral somalien, des services régionaux de lutte contre la piraterie, des organes des Nations Unies et de l'Union européenne et l'ONG Oceans Beyond Piracy. Cette formule a aidé la Somalie ainsi que la région à prendre la main. La Somalie, la région et la communauté internationale doivent toutefois privilégier le renforcement des moyens de lutte contre la piraterie et maximiser les gains obtenus par les forces navales. Le Groupe de travail a relevé que le Gouvernement fédéral somalien élaborait dans le cadre du Nouveau Pacte pour la Somalie une stratégie de sécurité maritime inspirée des dispositifs précédemment adoptés, à savoir la Stratégie somalienne pour la sécurité et les ressources maritimes et le Mécanisme régional de coordination maritime.

20. Le Groupe de travail 2, présidé par le Danemark et soutenu par l'ONUDC, s'est assuré que la mise en détention des pirates restait un important élément à long terme de la lutte contre la piraterie. Il a contribué à l'élaboration d'une boîte à outils juridique complète, de schémas types pour les procès et les transfèrements et de

réseaux de juristes. Sa principale mission ayant été menée à bien, il a été transformé en un forum juridique, qui sera coprésidé par Maurice et le Portugal. Le cadre juridique sera présenté à un forum en ligne de juristes. Il permettra au Groupe de contact de rester informé de l'actualité juridique, servira d'espace de débat sur les nouvelles questions juridiques et aidera les États de la région à utiliser la boîte à outils. Il se réunira de manière ponctuelle au gré des besoins.

21. Le Groupe de travail 3, présidé par la République de Corée, a pour vocation d'aider les États, l'industrie maritime et les syndicats à protéger les cargos contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Son président a pris note de l'inquiétude persistante de certains pays face à l'étendue de la zone à haut risque. Rebaptisé « Groupe de travail sur la lutte contre la piraterie maritime et les mesures d'accompagnement », il réunira entre autres les transporteurs maritimes, les forces navales et des syndicats de marins. Il sera coprésidé par le Japon, les Émirats arabes unis et les Seychelles.

22. Sous la présidence de l'Italie, le Groupe de travail 5 s'est employé comme par le passé à contrer l'activité criminelle des pirates à terre et à tarir les flux financiers illicites liés à la piraterie maritime. Il a demandé aux États de redoubler d'efforts pour retrouver et poursuivre les commanditaires des pirates. Il a soutenu l'entraide judiciaire internationale ainsi que la poursuite et l'arrestation des chefs de gangs de pirates et de ceux qui les financent, y compris en promouvant la coopération de la Somalie pour faciliter l'arrestation et la poursuite des caïds. Rebaptisé « Groupe de travail pour le démantèlement des réseaux de pirates opérant à terre », il continuera de focaliser son attention sur les flux financiers ainsi que sur la traque et l'arrestation des chefs de gang. Il s'emploiera à devenir plus technique et opérationnel en intégrant un certain nombre de compétences spécialisées. Les experts des services de police formeront une équipe spéciale autonome. Il sera à présent coprésidé par l'Italie et un État de la région.

B. Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes

23. Le Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes, placé sous la présidence du Département des affaires politiques du Secrétariat, continue d'apporter son assistance financière au renforcement de l'état de droit et des capacités judicaires et pénitentiaires dans les pays de la région afin de lutter contre l'impunité des pirates. Il soutient également d'autres activités concourant à la réalisation des objectifs du Groupe de contact, à savoir s'attaquer à la piraterie dans tous ses aspects. La priorité est généralement donnée à des projets qui améliorent les systèmes judiciaires et pénitentiaires, renforcent l'état de droit par la formation et le renforcement des capacités et réforment le cadre législatif de la Somalie et des États de la région. À sa seizième session plénière, le Groupe de contact a salué l'efficacité du Fonds d'affectation spéciale, d'autant plus remarquable que les projets financés par lui sont exécutés dans des conditions de sécurité très instables.

24. Au cours de la période considérée, le Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale s'est réuni à deux reprises et a approuvé 12 projets d'une valeur de 4,9 millions de dollars. Le 14 novembre 2013, il a tenu sa quatorzième

réunion à Djibouti, une première dans la région, et a approuvé quatre projets d'un montant total de 1,7 million de dollars, dont trois projets de l'ONUDC. Le premier permettrait au Programme d'aide aux otages de rester à flot pendant encore 18 mois. Le deuxième offrirait un arsenal de mesures d'assistance propres à renforcer les capacités de la police maritime somalienne de manière à ce que les autorités puissent exercer leur contrôle sur les 12 milles marins de la mer territoriale. Le troisième vise à remettre en état le commissariat de police de Galkayo-Sud, qui sert de centre d'enquêtes antipiratage dans le Galmudug. Le Conseil a également approuvé un projet soumis par INTERPOL et le Bureau maritime international qui faciliterait l'audition des otages libérés par des pirates somaliens dans le cadre des enquêtes judiciaires ouvertes en Inde, en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines, à Sri Lanka et au Viet Nam.

25. À sa quinzième réunion, tenue à New York le 13 mai 2014, le Conseil d'administration a approuvé huit projets pour un montant de 3,2 millions de dollars et décidé de reconstituer les réserves du mécanisme simplifié afin d'éviter toute interruption de la programmation. Quatre projets de l'ONUDC assureront le fonctionnement et la sécurité renforcée des prisons de Bosasso, Garowe et Hargeisa, et soutiendront la Cour de Garowe chargée de juger les crimes les plus graves. Trois autres projets de l'ONUDC amélioreront la connaissance du domaine maritime et les capacités de police aux Seychelles, augmenteront les moyens de l'appareil répressif et des pénalistes en République-Unie de Tanzanie, et renforceront le personnel et la gestion des ressources de l'actuel programme d'aide aux otages. Comme indiqué ci-dessus, le Conseil a par ailleurs approuvé un projet soumis par le Bureau des affaires juridiques visant à renforcer les capacités du Gouvernement fédéral somalien en matière d'application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et des instruments connexes. Le financement du projet est devenu effectif le 2 septembre 2014 et le Bureau a de son côté commencé à élaborer le programme de formation tout en attendant de recevoir le projet de calendrier des cours annoncé par le Gouvernement fédéral somalien.

26. À sa quinzième session, le Groupe de contact a approuvé la composition du Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale pour 2014-2015, où siègent l'Allemagne, les Émirats arabes unis, les États-Unis, la France, le Japon, le Kenya, les Pays-Bas/la Norvège (siège partagé), le Royaume-Uni, les Seychelles et la Somalie. Les 8 et 9 novembre 2013, une délégation de l'ONUDC s'est rendue au Puntland et au « Somaliland » pour le compte des contributeurs au Fonds d'affectation spéciale. Les représentants ont pu inspecter les projets financés par les donateurs par l'entremise du Fonds à Garowe, Berbera et Hargeisa.

C. Coopération régionale

27. L'application du Code de conduite concernant la répression des actes de piraterie et des vols à main armée à l'encontre de navires dans l'océan Indien et le golfe d'Aden, financée et administrée par l'OMI, continue à produire des résultats tangibles dans les quatre domaines thématiques, à savoir l'échange d'informations, la formation, les législations nationales et le renforcement des capacités. Les trois centres d'échange d'informations établis à Sanaa, Mombassa (Kenya) et Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) gèrent un réseau d'agents de liaison couvrant toute la région, notamment la Somalie, et communiquent des renseignements sur les actes de piraterie et les mouvements de boutres.

28. Les Gouvernements des Seychelles et du Royaume-Uni ont décidé de rebaptiser le Centre RAPPICC (Regional Anti-Piracy Prosecutions Intelligence Coordination Centre), qui s'appellera désormais Centre REFLECS-3 (Regional Fusion Law Enforcement Centre for Safety and Security at Sea) afin de mieux refléter les trois nouveaux volets de sa mission – combattre la criminalité transnationale organisée, améliorer les échanges de renseignements sur les transports maritimes et coordonner les programmes de renforcement des capacités locales et régionales. Le Centre, qui travaille avec toute une série de pays partenaires et d'organisations internationales dont l'ONUDC, centralise l'information sur les chefs, les commanditaires et les complices des opérations de piraterie en vue de faciliter les poursuites à leur encontre. Il étudie actuellement avec INTERPOL les termes d'un accord de coopération et d'échange d'informations.

29. En liaison avec l'Université des Seychelles et des experts du Centre, l'ONUDC a conçu un programme d'études à l'intention des policiers, gardes-côtes et autres agents de la force publique participant aux enquêtes sur les actes de piraterie et la criminalité en mer. Le cours, le premier a être élaboré et dispensé dans la région, a été agréé par l'Autorité de certification de l'Université des Seychelles. L'ONUDC conduit actuellement une campagne de découverte du domaine maritime auprès du Centre.

30. L'Initiative d'exploitation des éléments de preuve d'INTERPOL, lancée avec l'appui de la Norvège, a permis de créer la première équipe conjointe d'enquête régionale composée de représentants du Kenya, de Maurice, de la République-Unie de Tanzanie et des Seychelles. L'équipe, qui se réunit tous les trimestres, échange des renseignements et des éléments de preuve sur les cibles de grande importance, dont les commanditaires et les organisateurs des actes de piraterie.

D. Activités navales au large des côtes somaliennes

31. Les opérations navales internationales antipiraterie conduites par l'Union européennes, l'OTAN et les Forces maritimes combinées, en plus des missions antipiraterie de plusieurs États Membres, notamment la Chine, la Fédération de Russie, la République de Corée et la République islamique d'Iran, ont continué à assurer la sécurité en mer, protéger les bâtiments et contrer les attaques de pirates dans le golfe d'Aden, ainsi qu'autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2125 (2013).

32. L'opération Atalante de la Force navale européenne a continué de contrecarrer et prévenir les actes de piraterie au large des côtes somaliennes. Elle mobilise jusqu'à cinq navires de guerre, quatre avions et plus d'un millier d'hommes. Depuis octobre 2013, elle a mis en échec cinq attaques en mer et a conduit au transfèrement de cinq pirates présumés aux Seychelles, où ils seront traduits en justice. Elle aide aussi les États de la région à renforcer leurs capacités de lutte contre la piraterie. À ce jour, elle a escorté des bâtiments affrétés par le Programme alimentaire mondial (PAM) à 275 reprises. Aucun cargo transportant des aides alimentaires du PAM n'a été attaqué depuis le déploiement de l'Opération, dont le mandat sera probablement prorogé jusqu'en décembre 2016.

33. L'opération Bouclier océanique de l'OTAN a continué à jouer un rôle majeur dans la lutte internationale contre la piraterie au large des côtes somaliennes où elle

a déployé jusqu'à cinq patrouilleurs et parfois des patrouilles aériennes maritimes. Elle continue de coordonner ses activités tactiques avec celles de tous les acteurs de la lutte antipiraterie. Fin 2013 et début 2014 respectivement, deux États non membres, l'Ukraine et la Nouvelle-Zélande, ont participé à ses activités dans un laps de temps limité. L'OTAN a prolongé sa mission antipiraterie jusqu'à la fin de 2016 et a décidé de maintenir une présence ciblée dans l'océan Indien à l'époque des moussons. Le Centre des opérations maritimes de l'OTAN au Royaume-Uni a continué d'aider la marine marchande dans la zone à haut risque de l'océan Indien en lui communiquant des renseignements actualisés en permanence.

34. Les Forces maritimes combinées, partenariat naval multinational de 30 États, comptent trois entités. Les forces antipiraterie dans le golfe d'Aden, la mer d'Arabie, l'océan Indien, le bassin somalien et la mer Rouge sont administrées par la Force multinationale 151 en étroite coopération avec l'Union européenne et l'OTAN. Au cours de la période considérée, la Force 151 était sous le commandement du Royaume-Uni, du Danemark, du Pakistan, de la Republique de Corée et de la Nouvelle-Zélande; la Thaïlande sera à la manoeuvre jusqu'à la fin de 2014. La Force 151 maintient sa présence 24 heures sur 24 dans les airs et en mer.

VI. Questions juridiques, y compris considérations relatives aux droits de l'homme

35. L'ONU, ses États Membres et les organisations régionales continuent d'appuyer les efforts déployés par la Somalie et les autres États de la région pour traduire en justice les individus soupçonnés d'actes de piraterie et sanctionner les coupables, y compris ceux qui facilitent ou financent ces activités, dans le respect des dispositions applicables du droit international des droits de l'homme. Par l'intermédiaire de son Programme de lutte contre la criminalité maritime, l'ONUDC continue d'aider les États de la région, dont le Kenya, Maurice, la République-Unie de Tanzanie et les Seychelles, à poursuivre les auteurs d'actes de piraterie. Au Kenya, 160 personnes ont fait l'objet de poursuites, et 4 sont encore en jugement. Aux Seychelles, 133 ont été poursuivies et 14 sont encore en jugement. À Maurice, 12 sont encore en jugement. En outre, 155 autres individus soupçonnés ou reconnus coupables de piraterie sont toujours en détention au Kenya, à Maurice et aux Seychelles.

36. En mars 2014, l'ONUDC a organisé, à Addis-Abeba, un atelier de rédaction de textes juridiques à l'intention de juges et d'avocats somaliens, qui a débouché sur un accord quant aux mesures à prendre pour établir une base juridique solide pour la police maritime, les gardes-côtes et la zone économique exclusive de la Somalie.

37. Dans le cadre de son Programme de transfèrement des détenus convaincus de piraterie, l'ONUDC a aidé à rapatrier en Somalie 96 pirates somaliens, qui pourront ainsi purger leur peine dans leur pays. L'Office a par ailleurs rapatrié en Somalie 40 Somaliens soupçonnés de piraterie qui étaient détenus aux Maldives sans toutefois avoir été inculpés, le pays étant dépourvu de législation en la matière.

38. Le 6 décembre 2013, l'Union européenne a également signé un accord technique autorisant le transit par les Seychelles des personnes soupçonnées de piraterie transférées vers un autre État aux fins de poursuites. Le 3 avril 2014, l'Union européenne et la République-Unie de Tanzanie ont signé un accord de

transfèrement, qui devrait renforcer l'appui régional à la poursuite en justice des auteurs d'actes de piraterie.

39. Le 2 avril 2014, une prison de 500 lits construite dans le cadre du Programme de lutte contre la criminalité maritime de l'ONUDC a été inaugurée à Garowe (Puntland). Elle accueille non seulement des détenus venant de prisons locales mais aussi et surtout des personnes condamnées pour piraterie qui purgeaient leur peine dans les pays voisins. Le rapatriement en Somalie des individus convaincus de piraterie allégera la charge que leur poursuite en justice et leur détention représente pour les États de la région et permettra aux intéressés de purger leur peine plus près de leur famille et dans leur propre environnement culturel. La prison a été conçue de manière à assurer des conditions de détention humaines et sûres, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme. Dotée d'une infrastructure et d'installations sanitaires améliorées, elle offre des soins médicaux aux détenus et au personnel et propose des programmes d'éducation et de formation professionnelle dans des domaines tels que la construction, la couture, la menuiserie et la fabrication de briques. L'accent a été résolument mis sur la formation et l'encadrement du personnel pénitentiaire, afin que la prison soit gérée conformément aux pratiques optimales en matière de justice pénale. En tant qu'établissement de haute sécurité, elle est pourvue d'un dispositif de sécurité plus performant que celui des autres prisons de la région.

40. À la prison de Bosasso, dans le Puntland, l'ONUDC a achevé la construction d'une nouvelle aile destinée à loger 40 femmes et commencé à bâtir une aile supplémentaire devant accueillir 200 hommes; un corps de garde et une armurerie ont également été installés. La prison centrale de Hargeisa, dans le « Somaliland », est pleinement opérationnelle grâce à l'appui de l'ONUDC, qui a par ailleurs mis à sa disposition un mentor pour les opérations critiques et mis en place une formation à l'intention du personnel pénitentiaire et une formation professionnelle pour les détenus.

41. Dans la nuit du 8 novembre 2013, des combattants des Chabab ont lancé une attaque meurtrière contre la prison de Bosasso. La prison avait été en grande partie reconstruite précédemment par l'ONUDC grâce à des fonds provenant du Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Un conseiller pénitentiaire de l'ONUDC avait été affecté à Bosasso afin d'aider à administrer les 49 pirates condamnés qui avaient été transférés depuis les Seychelles et d'apporter d'autres améliorations au fonctionnement de la prison. Cette attaque a malheureusement coûté la vie au directeur adjoint de la prison et à un garde, et blessé le directeur et un superviseur. Les assaillants ont gravement endommagé l'entrée principale, une partie du mur d'enceinte, le fil barbelé couronnant le mur d'enceinte et l'unique camion de transport de détenus de la prison. Le personnel pénitentiaire et les forces de sécurité du Puntland ont courageusement résisté aux assaillants et pu empêcher qu'ils ne s'emparent de la prison et en libèrent éventuellement les détenus-agents des Chabab, notamment un expert en engins explosifs improvisés et le coordonnateur d'un attentat-suicide à la bombe, pirates et autres.

42. À la demande du Groupe de travail 2 du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes et avec le concours du Gouvernement italien, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice a réuni un groupe d'experts informel à deux reprises en 2013 aux fins de la

rédaction d'un ensemble de directives, de normes et de meilleures pratiques concernant le recours à des agents de sûreté armés sous contrat privé à bord de navires marchands à l'usage des entreprises du secteur privé et des pays intéressés. Le rapport du groupe d'experts informel a été présenté au Groupe de travail 2 à Copenhague en avril 2013, puis à Djibouti en novembre 2013.

43. Depuis la publication de la Spécification publiquement disponible de l'Organisation internationale de normalisation ISO/PAS 28007 (Guide destiné aux sociétés privées de sécurité maritime fournissant des agents de protection armés embarqués sous contrat privé à bord de navires), les sociétés privées de sécurité maritime qui le souhaitent peuvent désormais obtenir une attestation de conformité à cette norme, ce qui facilite l'uniformisation à l'échelle internationale. Les organes nationaux de plusieurs États Membres ont déjà commencé à délivrer des attestations aux sociétés privées de sécurité maritime qui appliquent la Spécification ISO/PAS 28007.

VII. Renforcement des capacités et appui aux poursuites engagées au niveau régional

44. Il importe que les États mettent en place la législation nationale voulue pour ériger la piraterie en infraction, conformément au droit international, comme le prévoit la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. À cet égard, dans sa résolution 68/70, l'Assemblée générale a invité la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, l'OMI et l'ONUDC à continuer de coopérer en vue d'aider les États Membres qui en feraient la demande à élaborer une législation nationale antipiraterie.

45. En partenariat avec l'ONUDC, l'OMI a aidé la Somalie à mettre au point une législation maritime destinée à renforcer les capacités des organes chargés de l'application du droit de la mer. Elle a donné, dans le cadre du programme annuel de formation mis au point par le centre régional de formation de Djibouti, plus de 35 cours et ateliers traitant de la piraterie à 800 fonctionnaires, dont des responsables du secteur maritime somaliens. Elle a mis ou s'apprête à mettre en place des systèmes de surveillance maritime côtière et de communication au Kenya, au Mozambique, en République-Unie de Tanzanie et aux Seychelles, qui permettront d'obtenir une « image commune » de l'espace maritime.

46. En partenariat avec l'Australie, l'ONUDC propose aux professionnels de la police, du ministère public, des tribunaux et du système pénitentiaire des cours spécialisés sur la lutte contre la piraterie et la criminalité maritime, qui sont dispensés par des enseignants de haut niveau et donnent éventuellement lieu à l'octroi d'un diplôme. L'ONUDC continue de fournir aux États qui engagent des poursuites pénales un appui destiné à leur permettre de se passer, à terme, de son encadrement.

47. En 2013, le Royaume-Uni a versé une contribution de 2,58 millions de livres sterling au Programme de la lutte contre la piraterie de l'ONUDC afin d'appuyer la construction et la remise en état des établissements pénitentiaires du Puntland et du « Somaliland », d'aider à y offrir des services d'encadrement et des connaissances d'expert et de renforcer les moyens des tribunaux et des parquets dans ces deux régions. Une partie de ces fonds a également servi à financer le renforcement des

capacités des tribunaux et des prisons dans les pays de la région, notamment à Maurice et aux Seychelles. Le Royaume-Uni a également versé 500 000 livres pour contribuer à financer un programme de l'ONUDC visant à mettre sur pied, dans le centre-sud de la Somalie, un établissement sécurisé pour les procureurs, les avocats de la défense et les juges, des logements destinés à accueillir le personnel judiciaire pendant les procès, une installation médicale et un centre de formation. Ces mesures contribueront à faciliter la mise en détention provisoire, le jugement et la prise en charge après condamnation des délinquants à haut risque, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme. Cette année, le Royaume-Uni a versé 1 million de livres sterling à l'ONUDC pour contribuer plus avant au renforcement des capacités maritimes en Somalie.

48. Le 22 juillet 2014, l'Union européenne a prorogé jusqu'en décembre 2016 le mandat de son initiative de renforcement des capacités maritimes dans la Corne de l'Afrique, EUCAP Nestor. Celle-ci offre des conseils, des services d'encadrement et une formation aux forces navales de Djibouti, de la République-Unie de Tanzanie, des Seychelles et de la Somalie. Elle a dispensé, à Djibouti, des cours de formation à l'intention des gardes-côtes du Puntland, du Galmudug et du « Somaliland ». EUCAP Nestor, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), l'OMI et l'ONUDC continuent de soutenir l'action menée par les autorités somaliennes pour élaborer une loi sur les gardes-côtes et adopter un ensemble complet de lois antipiraterie, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Gouvernement fédéral somalien a demandé une assistance technique et financière aux fins de la rénovation de l'École de formation des gardes-côtes. Ces mesures contribueront sensiblement à doter la Somalie des moyens de mieux lutter contre la piraterie au large de ses côtes. En mars 2014, EUCAP Nestor a ouvert, à Hargeisa, un bureau extérieur chargé de collaborer avec les autorités du « Somaliland » à la conception et à la gestion de programmes d'encadrement, de conseil et de formation en matière de sécurité et de gouvernance maritimes.

49. Le 22 novembre 2013, l'Union européenne et l'ONUDC ont lancé un programme d'appui à la sécurité maritime baptisé MASE. Ce programme, d'une valeur de 5 millions d'euros, vise à combattre la criminalité maritime dans l'océan Indien, y compris la piraterie, le trafic de stupéfiants, la contrebande d'armes, la traite des êtres humains, la pêche illégale et la pollution maritime.

50. Des enquêtes criminelles complexes sur la piraterie et les réseaux criminels associés ont été lancées, l'accent étant mis sur les organisateurs, les commanditaires et les dirigeants. INTERPOL continue à aider ses pays membres et les forces navales par l'intermédiaire de sa base de données mondiale sur la piraterie, qui répertorie à ce jour plus de 41 000 entités et contient notamment des données obtenues lors de l'arrestation de Mohamed Abdi Hassan et de Mohamed Aden. Au cours de la période considérée, le nombre de consultations de la base de données et de produits d'analyse demandés par les pays membres a sensiblement augmenté.

51. INTERPOL a continué de renforcer les capacités des pays touchés par la piraterie maritime en mettant en œuvre deux projets – le projet de renforcement des capacités concernant les routes maritimes critiques, financé par l'Union européenne, et l'Initiative d'exploitation des éléments de preuve – dont ont bénéficié à ce jour 410 agents des forces de l'ordre de 7 pays et 6 procureurs de 7 pays membres, essentiellement d'Afrique de l'Est.

52. Les 30 et 31 janvier 2014, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a officiellement adopté, à Addis-Abeba, la Stratégie maritime africaine intégrée à l'horizon 2050, dans laquelle elle a réaffirmé l'importance géostratégique des mers et des océans dans le développement socioéconomique de l'Afrique et la place de premier plan qui leur est faite dans le programme de développement pour l'après-2015. Elle y a également souligné qu'il importait de donner aux États Membres les moyens de mieux administrer leurs zones économiques exclusives et invité les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux à élaborer et adopter une stratégie régionale de lutte contre la piraterie et les autres infractions commises en mer, notamment les vols à main armée.

VIII. Appui au renforcement des capacités régionales de lutte contre les flux financiers illicites

53. Par l'intermédiaire de son Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, l'ONUDC a continué d'appuyer le renforcement des capacités régionales de lutte contre les flux financiers illicites liés à la piraterie et aux autres formes de criminalité organisée. En novembre 2013, la Banque mondiale, INTERPOL et l'ONUDC ont publié une étude conjointe intitulée « Sur la trace des pirates : suivre la trace des flux financiers illicites provenant des faits de piraterie dans la région de la Corne de l'Afrique », qui s'intéressait tout particulièrement à Djibouti, à l'Éthiopie, au Kenya, aux Seychelles et à la Somalie. L'ONUDC a mis un mentor à la disposition de Djibouti pour l'aider à renforcer la capacité opérationnelle de sa cellule de renseignement financier. En novembre 2013, il a organisé trois ateliers d'information à l'intention des fonctionnaires et prestataires de services de transfert de fonds ou de valeurs de Somalie, y compris du Puntland et du « Somaliland », à la suite duquel la Banque centrale de Somalie a mis à jour son formulaire d'enregistrement des services de transfert de fonds ou de valeurs. L'ONUDC continue de coopérer avec la Somalia Money Services Association, qui, basée au Royaume-Uni, promeut auprès de ses membres l'obligation de vigilance à l'égard de la clientèle et d'autres mesures destinées à prévenir le blanchiment de capitaux. Compte tenu du risque élevé d'exploitation à des fins criminelles des services de transfert de fonds ou de valeurs et en vue de bloquer les flux financiers illicites liés à la piraterie, l'ONUDC a également organisé deux ateliers sur les services de transfert de fonds ou de valeurs au Kenya et en République-Unie de Tanzanie, respectivement en mai et en juin 2014. À la demande de la Banque centrale de Somalie, il a élaboré une directive sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, qu'il a communiquée à la Banque en août 2014.

54. INTERPOL a continué d'appuyer les efforts déployés par ses pays membres pour lutter contre les flux financiers illicites par le biais de plusieurs initiatives, notamment en créant la première équipe d'enquête mixte régionale et en organisant, en association avec l'Union européenne, une conférence sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée en mer grâce au traçage de l'argent et à la poursuite des réseaux et des organisateurs, qui s'est tenue en mai 2014. Dans le cadre de cette conférence, quelque 130 participants en provenance d'Europe et d'Afrique de l'Est et de l'Ouest ont débattu de sujets allant des moyens de briser le cycle de l'argent de la piraterie à la mise en place de cadres juridiques et

institutionnels pour lutter contre la criminalité financière, en passant par la coopération régionale et la gestion des frontières, les partenariats public-privé visant à combattre le blanchiment de capitaux et le renforcement de la coopération aux fins de la lutte contre les flux illicites provenant de la piraterie maritime. De plus, INTERPOL a organisé en mai 2014 la première réunion d'un groupe d'experts sur le dépistage, la saisie, la confiscation, la gestion et la restitution des avoirs acquis illégalement par des organisations criminelles. La réunion, tenue à Rome, a rassemblé 130 experts originaires de 50 pays, notamment d'Afrique de l'Est et de l'Ouest.

IX. Lutter contre les causes profondes de la piraterie au large des côtes somaliennes

55. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a continué d'aider les États Membres à s'attaquer aux questions liées à la pêche illégale, non réglementée et non déclarée et à la diversification des moyens de subsistance. La piraterie nuit à la pêche directement, les pirates s'appropriant les bateaux de pêche pour s'en servir pour attaquer des navires, mais aussi indirectement, en perturbant les activités de pêche et en réduisant les recettes liées à l'octroi d'autorisations. Dans ce cadre, la FAO a aidé la Somalie à renforcer sa gestion des pêches et à améliorer et diversifier les moyens d'existence des pêcheurs et des communautés locales vivant dans des régions touchées par la piraterie.

56. Le 26 mars 2014, à bord d'un navire de la Force navale de l'Union européenne, la FAO et les autorités du Puntland ont lancé la première base de données sur les pêcheurs somaliens, qui vise à améliorer la gestion de la pêche dans l'océan Indien et le golfe d'Aden. Cette base de données, dont la création a été financée par le Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes, est administrée par le Ministère de la pêche et des ressources marines du Puntland, avec l'assistance technique de la FAO. Elle repose sur un système biométrique qui a permis d'enregistrer jusqu'à présent les empreintes digitales et caractéristiques physiques de plus de 3 600 pêcheurs – soit plus de la moitié des pêcheurs du Puntland, dont le nombre est estimé à 6 500. Elle constitue une première étape sur la voie de l'amélioration de l'accès des pêcheurs aux moyens de subsistance, tout en permettant aux forces navales internationales d'établir et de vérifier leur identité. La base de données, qui appartient au Ministère de la pêche et des ressources maritimes, est le premier outil mis au point en plus de 20 ans qui offre une analyse détaillée des activités de pêche dans le Puntland.

57. Par ailleurs, la FAO fournit au Gouvernement fédéral somalien un appui technique et juridique facilitant la mise en place d'un solide dispositif juridique régissant les activités de pêche, notamment la création d'une autorité fédérale somalienne des pêches relevant du Ministère de la pêche et des ressources marines. L'établissement de cette autorité permettra à la Somalie de toucher des redevances sur les permis délivrés aux thoniers battant pavillon étranger et d'assurer un suivi, un contrôle et une surveillance efficaces de ses eaux. La FAO a fourni un appui technique à la Somalie – la plus récente partie contractante de la Commission des thons de l'océan Indien – pour l'aider à s'acquitter de ses obligations, notamment à contribuer à la viabilité des ressources thonières.

58. Dans le Puntland, les travaux de remise en état de la route qui relie le marché aux poissons d'Eyl au centre-ville ont été entamés. Ce marché sera modernisé grâce à l'installation, d'ici à la fin de 2014, d'un congélateur à plaque qui permettra d'améliorer la qualité des produits et de faciliter l'exportation des poissons de valeur. En septembre 2014, la FAO a achevé la construction d'un marché aux poissons, d'une fabrique de glace et d'une jetée flottante à Bossaso, et dispensé une formation à la gestion des installations aux acteurs locaux. Il est prévu de réaliser d'autres travaux d'infrastructure à Bossaso et à Galkayo, dans la région de Mudug, afin d'améliorer la gestion de la chaîne du froid et de renforcer les capacités de réception de poissons. La FAO a en outre commencé à remettre en état la jetée du port de Berbera et à réfléchir à la possibilité de draguer et agrandir le port de pêche, et lancé des projets visant à remettre en état les sites de débarquement de poissons et les marchés de la ville de Kismayo, dans le sud de la Somalie.

59. La FAO lance actuellement de nouveaux modèles de bateaux à faible impact et appuie les capacités de construction navale afin d'aider à accroître au maximum la qualité des prises tout en réduisant les frais de fonctionnement. Ces nouveaux bateaux tenant bien la mer devraient permettre de contrer la raréfaction des poissons pendant la mousson du sud-ouest, puisqu'ils pourront atteindre plus rapidement les stocks disponibles. Par ailleurs, grâce à l'amélioration des pratiques d'après récolte et des stratégies de commercialisation et à la mise en valeur du poisson séché, les jeunes des communautés côtières pourront plus facilement exercer une activité rémunératrice.

X. Observations

60. Je me félicite des progrès considérables que la Somalie et la communauté internationale ont accomplis dans la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Je demeure toutefois préoccupé par le fait que, sans l'appui constant des forces navales internationales et les mesures d'autoprotection adoptées par le secteur des transports maritimes, la piraterie à grande échelle pourrait resurgir. Des efforts de renforcement des capacités à terre sont en cours, mais ils n'ont pas encore produit d'effet durable. J'appelle la communauté internationale à accroître son appui à l'action menée par la Somalie dans les domaines de la gouvernance, de l'état de droit et du développement économique. Il importe que les progrès réalisés en mer se traduisent par la mise en place d'une « économie bleue » qui permettra à la Somalie d'exploiter le potentiel économique de l'océan.

61. L'inefficacité de l'administration publique, l'absence de structures administratives et judiciaires solides et de graves problèmes de sécurité font de la Somalie un terrain propice aux réseaux criminels, qui prennent navires et gens de mer en otage en vue d'obtenir des rançons. Pour remédier à ces problèmes, le Gouvernement fédéral doit redoubler d'efforts pour donner à la population ce dont elle a le plus besoin, à savoir une administration publique améliorée, plus de sécurité et des services essentiels de meilleure qualité. À cette fin, la communauté internationale doit impérativement apporter un appui ferme et soutenu aux priorités en matière de consolidation de la paix et d'édification de l'État énoncées dans le Nouveau Pacte pour la Somalie (New Deal). En mettant en œuvre des programmes offrant d'autres moyens de subsistance aux populations, facilitant l'accès aux marchés, construisant des routes et des infrastructures maritimes favorisant la pêche et le commerce grâce à l'aide au développement, on pourra pérenniser les acquis de

la lutte contre la piraterie. Le système des Nations Unies et la MANUSOM demeurent déterminés à appuyer le Gouvernement et le peuple somaliens en les aidant à asseoir le développement durable, à renforcer les institutions et à consolider la paix.

62. Il faudra également prendre des mesures supplémentaires pour évaluer l'impact de la piraterie sur la population somalienne en général. En particulier, il importe de mieux comprendre et mesurer les effets de la piraterie sur les femmes somaliennes. Je suis préoccupé par les informations selon lesquelles des femmes et des filles seraient victimes d'exploitation sexuelle dans les zones contrôlées par des pirates, ainsi que par le lien entre piraterie et mariages précoces, notamment. Je demande que des efforts supplémentaires soient faits pour associer les femmes à la lutte contre la piraterie et faire en sorte qu'elles aient voix au chapitre en la matière et que les solutions adoptées tiennent compte d'elles.

63. Pour assurer la sécurité à long terme au large des côtes somaliennes, il faut tout d'abord agir depuis la terre ferme. Dans le cadre des efforts de la communauté internationale en matière de lutte contre la piraterie, la reconstruction des capacités de la Somalie en matière de justice et de sécurité maritime sera l'élément le plus difficile à mettre en œuvre, mais il s'agit d'une étape essentielle pour assurer la viabilité à long terme de ces efforts. Afin de pérenniser les acquis obtenus jusqu'à présent dans la lutte contre la piraterie, il sera indispensable de lancer, en coordination avec l'Union africaine et des organisations sous-régionales telles que la Commission de l'océan Indien, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté de développement de l'Afrique australe, une stratégie visant à appuyer la réforme du secteur de la sécurité en Somalie et la mise en place d'une architecture régionale de sécurité.

64. Il faudra, entre autres activités de renforcement des capacités, poursuivre les efforts destinés à doter la Somalie d'une capacité de patrouille maritime. En aidant la Somalie à protéger et défendre ses côtes, on réduira le nombre de ports dans lesquels les pirates pourront ancrer librement les navires détournés, ce qui rendra la piraterie moins aisée.

65. Afin de dissuader les pirates en puissance et leur montrer qu'ils ne peuvent agir en toute impunité, il est indispensable de poursuivre et de sanctionner les personnes soupçonnées de piraterie conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'ONU continuera de donner à la Somalie et aux autres États de la région les moyens de mieux poursuivre les individus soupçonnés de piraterie et sanctionner ceux qui en sont reconnus coupables, conformément aux normes internationales, notamment par la prévention et la répression du financement de la piraterie et du blanchiment de l'argent des rançons.

66. J'engage les autorités somaliennes à faire adopter toutes les lois nécessaires pour faciliter la poursuite des personnes soupçonnées d'actes de piraterie et l'incarcération dans le pays de ceux qui en sont reconnus coupables. La communauté internationale doit appuyer les efforts faits par les autorités somaliennes pour poursuivre et sanctionner les personnes soupçonnées de piraterie dans le respect du droit international des droits de l'homme. L'action visant à éliminer les problèmes qui compromettent la paix et la sécurité internationales, notamment la piraterie maritime, doit impérativement être fondée sur le respect des normes internationales des droits de l'homme. Je me félicite des efforts que déploient les États pour veiller à ce que les suspects bénéficient d'un procès

équitable et de conditions de détention humaines et sûres, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

67. Je demande une nouvelle fois que tous les gens de mer innocents qui sont retenus comme otages en Somalie soient libérés immédiatement et sans condition, de façon qu'ils puissent rejoindre leur famille. J'appelle les autorités somaliennes et toutes les parties prenantes à redoubler d'efforts en vue d'obtenir leur libération immédiate.

68. Le meurtre, le 7 avril 2014, de deux experts de l'ONUDC qui se trouvaient en Somalie dans le cadre d'une mission de lutte contre la piraterie, est venu nous rappeler les risques auxquels est exposé le personnel des Nations Unies dans son travail, qui consiste à améliorer la vie d'autrui. Je condamne dans les termes les plus énergiques les actes de violence dirigés contre ceux qui aident les Somaliens à lutter contre la criminalité organisée, laquelle entrave le développement de leur pays. Malgré les risques, l'ONU est déterminée à continuer d'appuyer l'action menée par le peuple et le Gouvernement somaliens pour éliminer la piraterie au large des côtes du pays.

69. Je salue l'important rôle que jouent le Groupe de contact et les forces navales internationales dans la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Le recul de la piraterie est largement dû à leur action, à leur appui et à leur travail de coordination. Il est essentiel que la communauté internationale continue de coopérer et d'apporter son soutien aux forces navales pour neutraliser plus avant les réseaux de la criminalité organisée qui s'en prennent aux navires marchands. Tant que ces réseaux ne seront pas démantelés, les routes maritimes de l'océan Indien occidental demeureront vulnérables.
